

2024-24



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 12 avril à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 05/04/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Bernadette PELLISSIER,
Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,
Denis CLAMENS, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE
Sébastien GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC

Excusées :

Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Christine SIMON qui a donné procuration à Anne-Marie TORE
Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Secrétaire de séance : Valérie GAGNE

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS
2024 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mars 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est par ailleurs invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mars 2024, joint à la présente délibération.

DESIGNE Valérie GAGNE pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,
Valérie GAGNE



Fait et délibéré le 12/04/2024
Pour extrait certifié conforme

4.16 Ecole

Danièle VALLERY fait état de la plantation d'arbres, par le service technique, en bordure des cours de l'école maternelle et de l'école élémentaire, plantation appréciée par les parents d'élèves et devant permettre d'apporter des coins ombragés dans lesdites cours.

Fin de la séance à 22h02

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance
Laëtitia PRADINES





COMMUNE DE BLAVOZY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2024

Etaient présents :

Mesdames : Danièle VALLERY, Christine SIMON, Laëtitia PRADINES, Christiane PAUZON,

Raymonde HABOUZIT, Valérie GAGNE

Messieurs : Franck PAILLON, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Patrice LHOSTE, Gilles AUDRAS

Absents ayant donné pouvoir :

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Christiane PAUZON

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON

Secrétaire de séance : Laëtitia PRADINES

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

16 présents + 3 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 15 mars 2024 et désignation secrétaire de séance

2. Finances :

2.1. Approbation des CFU (Compte Financier Unique) du budget principal et des budgets annexes

2.2. Affectation du Résultat du budget principal et des budgets annexes

2.3. Rénovation toiture gymnase : subvention Fonds Vert

2.4. Rénovation bâtiment vacant mairie : subvention Leader

2.5. Etude de faisabilité géothermie : subvention ADEME

2.6. Transport Scolaire

2.7. Création de poste

3. Foncier :

3.1. Parcelle communale : désaffectation et déclassement.

4. Divers

5. Questions Diverses

Compte-rendu des débats :1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 mars 2024 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Pas de modification demandée.

Vote : approuvé à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Laëtitia PRADINES

2. Finances2.1. Approbation des CFU (Compte Financier Unique) du budget principal et des budgets annexes

Serge ABOULIN, adjoint délégué aux finances, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2023 du budget principal et des budgets annexes lotissements, photovoltaïque et pôle santé, dressés par Monsieur Franck PAILLON, Maire et Madame Sonia ROUCAUTE, comptable de la collectivité .

BUDGET PRINCIPAL :FONCTIONNEMENT- Dépenses

Charges à caractère général : + 8% par rapport à 2022 (15 % en 2022 par rapport à 2021).

Entre

2021 et 2023 : + 80 000 euros d'augmentation. La charge principale reste l'électricité et le chauffage, qui ont cependant été maîtrisés par la coupure régulée du chauffage au CSC et la rénovation thermique de l'école. La rénovation du CSC va permettre de maîtriser encore plus ces dépenses. Détail des autres postes : eau, carburant, alimentation, entretien et petit équipement, assurances, fêtes et cérémonies, téléphone et affranchissement,

Pour les dépenses d'alimentation du même montant que l'an dernier, Sébastien GAGNE demande si on a distribué le même nombre de repas : Danièle Vallery répond par l'affirmative, voire un peu plus. Serge ABOULIN indique qu'il faudrait calculer la dépense sur une année scolaire et non pas l'année civile car décalage des factures. Un point plus précis sera fait pour le vote du budget.

Entretien, petit équipement : Danièle VALLERY interroge sur l'augmentation liée à l'entretien de la voirie : la différence vient de la réfection de la cour d'école (joints d'étanchéité), de l'aménagement du chemin piétonnier derrière l'école et du repérage pour le désamiantage de la voirie

Charges de personnel : 5 000 euros de + cette année par rapport à l'an dernier.

Le SIVOM est inclus dans ces charges (périscolaire). Serge ABOULIN informe que si le SIVOM tient l'équilibre du budget pour l'année 2023, il conviendra pour l'année 2024 de travailler sur le tarif

demandé aux familles (tarif différent en fonction des lieux d'habitation, de travail, etc.)

Les contrats d'insertion concernent les deux contrats aidés par l'Etat.

Le contrat de projet était inclus dans le personnel non titulaire (contrat conseillère numérique qui a pris fin en octobre 2023)

Opérations d'ordre de transfert entre sections : il s'agit des amortissements (équilibrés en recettes d'investissement) et cessions éventuelles

Autres charges de gestion courante : indemnité des élus, SACEM, Sivom (extrascolaire en proportion de la population, données INSEE), CCAS, subventions aux associations, informatique en nuage (sauvegarde externe, logiciels...).

Charges financières : intérêt des emprunts (en baisse, taux d'intérêt faibles pour les emprunts en cours)

FONCTIONNEMENT- Recettes

Remboursement sur rémunération du personnel : SIVOM (plan mercredi), contrats aidés, CPAM, assurance statutaire

Thierry SOLEILHAC suggère d'analyser le cout de l'assurance et le montant des remboursements obtenus. Une réflexion doit être menée par un bilan sur les trois dernières années.

Produits des services, du domaine et ventes diverses : concessions cimetièrre, redevance du domaine public (remboursement exceptionnel d'Orange sur plusieurs années), droit de sortie des carrières, cantine, la poste, remboursement ordures ménagères par les locataires, remboursement fluides par la crèche, location toitures photovoltaïques

Impôts, taxes et fiscalité locale : les taxes foncières ont vu la valeur de leur base augmenter (pas d'augmentation des taux locaux), attribution de compensation de la CAPEV, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, droits de mutation,

Dotations et participations : DGF, DSR, exonération taxes foncières

Autres produits de gestion courante : revenu des immeubles

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	1 464 636.04
Dépenses	1 268 190.94
Résultat de l'exercice	196 445.10
Excédent antérieur	347 681.56
Résultat de fonctionnement (excédent global)	544 126.66

INVESTISSEMENTS-Dépenses

Eaux pluviales Les Générades, terrain place de la Naute, cimetière, rénovation CSC, voirie, plaques de signalisation, petit matériel, réfection fontaine bourg, radar pédagogique, lave-vaisselle cantine, remboursement des emprunts, EPF (encore deux ans)

Serge ABOULIN remarque que chaque année, 100 000 euros d'investissement correspondent aux travaux récurrents (voirie, renouvellement matériel).

Un seul emprunt à court terme à rembourser en décembre 2024, 149 000 euros (FCTVA terrain foot).

INVESTISSEMENT-Recettes

FCTVA, taxe d'aménagement, subventions, amortissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	542 196.44
Dépenses	508 725.30
Résultat de l'exercice	33 471.14
Déficit antérieur	- 348 473.11
Résultat d'investissement (déficit global)	- 315 001.97

LOTISSEMENT LES BLEUETS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	87 003.00
Dépenses	-110 643.80
Résultat de l'exercice	-23 640.80
Excédent antérieur	36 132.04
Résultat de fonctionnement (excédent global)	12 941.24

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	106 988.80
Dépenses	0.00
Résultat de l'exercice	106 988.80
Déficit antérieur	- 106 988.80
Résultat d'investissement	0.00

Il est souligné que la voirie sera réalisée courant avril.

LOTISSEMENT LES RIVES DE LA SUMENE :

Les dépenses portent sur le travail du géomètre et de l'architecte et sur la variation des stocks.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	5 469.20
Dépenses	-5469.00
Résultat de l'exercice	0.20

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	0.00
Dépenses	- 5 469.00
Résultat de l'exercice	-5 469.00

Les travaux de viabilisation dudit lotissement vont débuter ce printemps.

CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES :**FONCTIONNEMENT- Dépenses**

Location toiture école et gymnase, maintenance, entretien onduleurs, remboursement frais de personnel, CFE, amortissements, intérêts d'emprunts, impôts

FONCTIONNEMENT-Recettes : Vente d'électricité**INVESTISSEMENT- Dépenses** : Amortissement, emprunt**INVESTISSEMENT-Recettes** : Amortissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	91 899.50
Dépenses	74 928.59
Résultat de l'exercice	16 970.91
Excédent antérieur	22 171.94
Résultat de fonctionnement (excédent global)	39 142.85

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	32 469.00
Dépenses	30 470.12
Résultat de l'exercice	1 998.88
Excédent antérieur	943.94
Résultat d'investissement (excédent global)	2 942.82

POLE SANTE :

1^{ère} année : pas de fonctionnement

En investissement, tenir compte des restes à réaliser

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	97 409.10
Dépenses	236 144.04
Résultat de l'exercice	- 138 734.94
Déficit antérieur	- 16 158.00
Résultat d'investissement (déficit global)	- 154 892.94
RAR Dépenses	1 020 000.00
RAR Recettes	1 000 000.00
Besoin de financement	178 892.94

Après présentation des CFU 2023 du budget principal et des budgets annexes lotissements, photovoltaïque et pôle santé, Franck PAILLON, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Vote : unanimité

2.2. Affectation du Résultat du budget principal et des budgets annexes

Budget principal

Section	Imputation	Dépenses	Recettes
Investissement	D/001	315 001.97	
	R/1068		315 001.97
Fonctionnement	R/002		229 124.69

Budget annexe centrales photovoltaïques :

Section	Imputation	Recettes
Investissement	R/001	2 942.82
Fonctionnement	R/002	39 142.85

Budget annexe lotissement Les Rives de la Sumène :

Section	Imputation	Dépenses	Recettes
Investissement	D/001	5 469.00	
	R/1068		0.20

Vote : unanimité

2.3. Rénovation toiture gymnase : subvention Fonds Vert

Compte tenu des fuites dans le gymnase devenu impraticable chaque fois qu'il pleut, Franck PAILLON, Michel BEGON et Christian GIRARD ont travaillé avec l'ingénierie qui s'occupe de la rénovation du centre socio culturel (même maîtrise d'oeuvre pour la 1^{ère} phase : rénovation du rez-de-chaussée et 2^{ème} phase : gymnase dans deux-trois ans), ce qui a permis de mettre en avant les différentes contraintes :

- contraintes de structure : nécessité d'une charpente qui peut supporter le poids du bac acier, de l'isolation, du bac de finition et des panneaux photovoltaïques ;
- contraintes liées à l'ERP : résistance au feu. L'isolation actuelle en panneaux sandwichs à base de mousse polyuréthane, devra être enlevée en cas de réfection de la toiture ;
- contrainte épaisseur de l'isolation : à déterminer pour fixer le bac acier, suffisamment arrimé sur les pièces de bois.

Face à toutes ces contraintes, la solution technique a été trouvée et validée par le contrôle technique.

Le financement possible à ce jour est le Fonds Vert, à la condition de réaliser 40% d'économie sur les dépenses énergétiques, en tenant compte de la réfection de la toiture et son isolation, de la réfection des menuiseries et des murs.

Il convient donc désormais de répondre au caractère d'urgence des travaux de rénovation de la toiture dans un premier temps et solliciter la subvention fonds verts pour l'ensemble de la rénovation du gymnase.

Franck PAILLON fait ensuite le point sur les échanges avec l'assurance qui devrait prendre en charge le remplacement des panneaux. Reste à voir pour la charpente en mettant en évidence que les fuites pouvaient induire un vieillissement prématuré de la toiture.

Michel BEGON précise que les panneaux ont évolué dans leur conception mais qu'il faut continuer à satisfaire le contrat qui nous lie avec EDF pour les obligations d'achat, sur les 9 ans à venir.

Vote : unanimité pour déposer une demande de subvention fonds vert pour l'ensemble du bâtiment

2.4. Rénovation bâtiment vacant mairie : subvention Leader

Franck PAILLON rappelle les travaux supplémentaires à mener au rez-de-chaussée du bâtiment pour la rénovation de la partie utilisée par la mairie (nécessité d'une démolition complète pour fondations supplémentaires). Les travaux de maçonnerie ont donc été entrepris sans délai. Une subvention de 30 000 euros pourrait être allouée par le LEADER et liées au renforcement de l'isolation thermique Vote : unanimité pour subvention leader

2.5. Etude de faisabilité géothermie : subvention ADEME

Michel BEGON rapporte le contrat de chaleur renouvelable signé par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et par l'ADEME et à travers lequel la collectivité peut être aidée dans ses projets de production d'énergie renouvelable.

La commune a engagé une étude de faisabilité pour l'émergence de projets en faveur de la chaleur renouvelable, portant sur la géothermie pour le Centre Socio Culturel. Le cout de l'étude s'élève à 19 380.00 € HT (option incluse) et l'aide à 11 641 € HT.

Un forage a été réalisé à 150 m avec essai pour réaction du sol et son potentiel calorifique (sur 120 m présence de la roche donc bon retour). L'étude sera rendue prochainement mais il semblerait que ce serait opportun. A finaliser : nombre de forages nécessaires pour l'installation.

Michel BEGON indique que pour ce projet de géothermie, on conserve une chaudière gaz dans le bâtiment du CSC. En effet, un fonctionnement uniquement avec la géothermie nécessiterait un investissement beaucoup plus conséquent. L'installation fonctionnerait et en cas de besoin (de chauffer une pièce plus rapidement par exemple ou problème technique), la chaudière gaz pourrait prendre le relais.

Vote : unanimité pour solliciter la subvention accordée par l'ADEME

2.6. Transport Scolaire

Compte-tenu de l'emploi de Valérie GAGNE au service ressources humaines de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, elle ne prend pas part au vote et quitte la salle au moment du débat et du vote.

Franck PAILLON rappelle la compétence de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay en matière de transport scolaire pour les écoles élémentaires. Cette prise de compétence a intégré, dès son origine, l'accompagnement des enfants en bas âge sur les transports scolaires de la commune de Blavozy. A cet effet, un agent de la commune a été recruté par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, en septembre 2001, à hauteur de 3h15min hebdomadaires, puis 5h30 hebdomadaires à compter d'avril 2002. Cet agent exerce par ailleurs la fonction de cantinière à l'école publique Les Petits Carriers.

Différents contacts ont été pris à la CAPEV, par Michel BEGON et Franck PAILLON, auprès du vice-président en charge des transports, du Président et du DGS pour envisager une gestion directe par la commune de ce service d'accompagnement

Pour une meilleure gestion de ce service d'accompagnement, et par souci d'efficience (remplacement de l'agent par d'autres agents communaux le cas échéant, etc...), il est donc proposé de demander à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay que la commune gère directement le temps de travail dévolu à cet accompagnement, soit 5h30 hebdomadaires. En contrepartie, il demande que le cout de cette reprise soit intégré par une augmentation de l'attribution de compensation.

Vote : favorable à 18 voix pour et une voix qui ne prend pas part au vote et quitte la salle au moment du débat et du vote pour demander à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay que la commune de Blavozy gère directement le service d'accompagnement des enfants en bas âge du transport scolaire, soit 5h30 hebdomadaires ; avec en contrepartie l'intégration du cout de la reprise dans l'attribution de compensation.

2.7. Création de poste

Compte tenu de la nécessité de reclassement d'un agent et de la réorganisation des services qui s'en suit, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de service fixée à 33 heures, à compter du 15 avril 2024. Vote : unanimité

3. Foncier

3.1. Parcelle communale : désaffectation et déclassement.

La commune a été sollicitée par des habitants des Salins pour l'acquisition de la montée de l'ancienne grange desservant leur maison et située dans le domaine public communal et soutenu par un mur également dans le domaine public communal. Ce mur présente des signes de faiblesse avec un arbre dont les racines s'infiltrant dans le mur, le fragilisant. Il faut que la commune refasse ce mur ou cède la partie du domaine communal sise montée de l'ex-grange (baie vitrée en haut de la montée) au propriétaire qui deviendra aussi propriétaire du mur. La surface serait de 35 m² environ pour un tarif proposé à 1 000 euros, les frais de bornage et de notaire seraient à la charge des acquéreurs. La cession ne gêne en rien les riverains et la circulation

Franck PAILLON les contactera pour voir si ces dispositions leur conviennent.

Avis favorable pour la cession

4. Divers

4.1. Esthéticienne : Ouverture du salon début avril

4.2. Club Blavozy Boxe Française :

Franck PAILLON fait part de la qualification d'une boxeuse du club Blavozy Boxe Française pour les finales du championnat de France jeunes qui se déroulent en Guadeloupe les 17 et 18 mai prochains. Le club sollicite à cet effet une subvention exceptionnelle, lui permettant notamment d'honorer une partie des frais relatifs à cet événement car la fédération de boxe prend en charge le billet d'avion de la compétitrice mais pas celui des accompagnants (coach et soigneur) ni de l'hébergement. La commission finances a proposé une aide de 200 euros, précisant qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle lié à un évènement exceptionnel.

Un débat s'ensuit :

- demande si d'autres évènements ponctuels d'autres associations ont fait l'objet d'une telle aide : 500 euros ont été attribués en 2022 au SGHB pour la finale régionale en coupe de France
- rappel de la baisse des ressources financières depuis plusieurs années avec nécessité de surveiller au plus près toutes les dépenses
- faire un geste envers les associations dynamiques qui œuvrent sur la commune : association très participative.
- interrogation sur les autres sollicitations possibles

Vote : 15 pour 2 voix contre, 2 abstentions, pour une aide de 200 euros

4.3. Le Moulin de Barette

Franck PAILLON a été contacté par le nouveau propriétaire, Mr Djilali EMKIRMI qui a signé l'achat du Moulin de Barette. Mme COFFY y habitant au moins jusqu'en fin d'année. Il va investir progressivement : travaux légers pour commencer, rénovation de l'accueil et bar actuels pour restauration type snacking et rénovation de trois pavillons indépendants d'ici le mois de mai. Son fils et sa petite-fille l'accompagnent dans ce projet ainsi que la chambre de commerce.

4.4. CAF

Franck PAILLON, Christiane PAUZON et Delphine MOURLEVAT ont rencontré la CAF au sujet de l'Espace de Vie Sociale et du mode de gouvernance du CSC (mairie-association). La Maison pour Tous de Brives Charensac est identifiée comme Centre Social, et la demande de la commune de Blavozy porte sur un Espace de Vie Sociale

Un centre social peut bénéficier d'une gestion communale, un EVS doit quant à lui être dissocié de la commune.

Une rencontre avec la MPT de Brives a été organisée pour envisager un fonctionnement avec une association d'un part et une gestion communale d'autre part, pour la location des salles notamment. S'en est suivi une rencontre avec la CAF auprès de Mme MORIN SANTOS et de Mr GUILLERMAIN pour la fédération des centres socioculturels (basée dans la Loire) pour un accompagnement sur l'EVS. La finalité est de rendre service à la population, projet qui pourrait être accompagné par la CAF ;

On pourrait s'orienter vers une organisation avec une gestion du bâtiment assurée par la commune (gestion des salles avec une commission centre socio culturel gérée par Christiane PAUZON : tarifs, locations, etc.) et un Espace de Vie Sociale purement associatif dans lequel la gouvernance ne serait pas issue du conseil municipal.

Il ne s'agit là que d'une première phase de réflexion, rien n'étant encore construit.

Christiane PAUZON cite l'exemple de la commune de Lapte qui renouvelle son agrément : une rencontre est prévue avec l'association qui gère l'EVS qui dépend du Gal. Elle bénéficie d'une subvention de 2 000 euros de la mairie + subvention CAF (soirée jeux : 3 euros de participation)

Elle cite ensuite les associations qui participent le plus au CSC : foot, hand, tennis de table et boxe qui sont partenaires et moteurs dans l'association

4.5. matinée porte ouverte à l'école le 23 mars de 9h30 à 12h00

Tous les élus sont invités à participer, présence d'élèves, des représentants de parents d'élèves, du corps enseignant.

4.6. Jardins

6 parcelles de jardin sont mises à dispositions rue de la scierie, 4 ont trouvé preneurs et 2 sont encore disponibles

4.7. Michelin

Mme GORY Audrey, chargée de communication chez Michelin a rencontré Franck PAILLON, Danièle VALLERY et Christiane PAUZON. Elle a présenté la fondation Michelin qui mène l'opération « Sur la route du plus grand musée de France ». Pour ce faire, les salariés sont invités à identifier sur leur commune des œuvres à rénover ou à entretenir = sauvegarde du patrimoine du territoire.

Les salariés ne connaissant pas forcément les œuvres sur leur commune, Mme GORY rencontre les communes pour en identifier d'éventuelles. Les élus présents l'ont conduite d'abord à l'église pour présenter le tableau qui est une reproduction de Raphael et qui se dégrade, puis au réservoir (reposoir) dont la valeur avait été démontrée par Mr GROIZIER.

Mme GORY retient les deux propositions, rien n'est acquis mais aide possible jusqu'à 8000 euros. Elle aimerait également identifier des volontaires de chez Michelin qui pourrait participer au don du sang ou autres opérations conduites dans la commune.

Elle propose aussi une animation autour de la fresque du climat : présentation à l'école possible ou auprès d'adultes intéressés (voir journée de l'environnement).

4.8 Marché

Un nouveau primeur est présent depuis dimanche dernier. Il fait l'essai pendant 4 dimanches et viendra régulièrement en cas de présence fructueuse. Laëtitia PRADINES attend la réponse d'autres forains

4.9 Pôle santé

L'architecte a organisé une rencontre avec les professionnels de santé pour s'imprégner des volumes et voir les aménagements souhaités (podologue, kiné, psychomotricienne, orthophoniste et ostéopathe). Les cloisons sont tracées. La toiture doit être posée dans les jours à venir. Le charpentier a posé le plancher de l'étage, les maçons préparent l'encrage pour les pièces métalliques qui vont constituer la toiture. La cage d'escalier et la colonne d'ascenseur sont en cours d'installation. La maîtrise d'oeuvre prévoit une mise à service au 15 octobre, date communiqué aux professionnels de santé pour qu'ils puissent prendre leur disposition.

4.10 Rénovation du CSC

La salle des fêtes a été entièrement démolie, pas de difficultés particulières, pas de retard. Le maçon a préparé les découpes. Il est noté que l'architecte conduit bien le chantier, est réactif et force de proposition.

Christian GIRARD souligne que les déchets ont été évacués sur ST Etienne car déchets à retraiter

4.11 Visite salle du conseil municipal de Lantriac

Danièle VALLERY, Christine SIMON et Thierry SOLEILHAC ont visité la salle du conseil municipal de Lantriac pour prendre exemple sur les installations réalisées au niveau du matériel de vidéoprotection et du matériel informatique : grand écran intégré au mur, aucun fil apparent, haut-parleur en plafond...

4.12. CSLH et CSC

Pendant les travaux de rénovation du Centre Socio Culturel, Franck PAILLON rappelle l'installation du Centre de Loisirs à l'école et l'installation du CSC à la place du Centre de Loisirs. Il souligne la satisfaction de tous.